

## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE QUI S'OUVRE AUX CITOYENS

C'est une assemblée de 240 habitants investis dans la vie de la métropole. Pour la première fois et pour renforcer la dimension citoyenne, 60 habitants seront intégrés au Conseil composé également d'acteurs socio-économiques, de partenaires de la Métropole (chambres de commerce, syndicats, associations professionnelles...) et de chercheurs, scientifiques, enseignants....

Chaque parole compte. Nous vous aiderons à trouver votre place, la Métropole a décidé de lancer cet appel à candidatures auprès de tous les citoyens.

## ÇA SERT VRAIMENT À QUELQUE CHOSE !

La Métropole s'engage à soumettre au vote de ses élus au moins une proposition du Conseil de développement par an. En rejoignant ses membres, tous volontaires et bénévoles, vous pouvez vous investir dans la vie locale et contribuer aux démarches d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Vous pouvez participer aux réflexions des élus sur l'avenir du territoire et relever ensemble les défis économiques, sociaux et environnementaux.

## UN LIEU D'ÉCHANGES ET D'ENRICHISSEMENT

S'engager dans une telle aventure demande un peu de temps pour assister à des réunions, une à deux par mois en fin de journée en visio ou en présentiel. C'est surtout vous donner l'opportunité de vous enrichir auprès d'une grande diversité de personnes où la liberté de parole permet de réfléchir ensemble à l'intérêt général, dans le respect et l'écoute, lors de moments d'échanges et de convivialité.

## RENSEIGNER CE QUESTIONNAIRE EST IMPORTANT

Si vous êtes majeurs, si vous habitez une des villes de la Métropole et surtout si vous êtes motivés pour vous engager dans une aventure où 240 personnes construisent ensemble l'avenir de la Métropole.

## VOS MOTIVATIONS COMPTENT BEAUCOUP POUR NOUS

Un cabinet indépendant de la Métropole est chargé de composer en toute neutralité le panel citoyen de 60 femmes et hommes représentatif de la population métropolitaine sur la base de critères d'âges et de catégories socio-professionnelles. Vos motivations seront lues avec attention et compteront beaucoup dans le choix.

## SI VOTRE CANDIDATURE EST RETENUE

La sélection des 60 membres du collège des citoyens sera faite à partir du 23 février 2022. Nous prendrons ensuite contact avec vous pour vous transmettre de plus amples informations. Vous pourrez alors confirmer ou non votre engagement.

## ENCORE DES QUESTIONS ?

Rendez-vous sur le site internet du Conseil de développement : [conseil-developpement.ampmetropole.fr](http://conseil-developpement.ampmetropole.fr)



## REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT CONSTRUISSONS ENSEMBLE LA MÉTROPOLÉ DE DEMAIN



©2022 - CONCEPTION: SUNMADE.FR - PHOTO/ILLUSTRATION DR: FREEPIK

## CITOYENS MÉTROPOLITAINS : CONTRIBUEZ À L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE

Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ? Contribuer aux démarches d'amélioration de la qualité de vie des habitants ? Enrichir les réflexions des élus sur l'avenir du territoire et ses défis économiques sociaux et environnementaux à relever ? Vous avez des idées, vous voulez partager votre expérience d'habitant ?

**La Métropole Aix-Marseille-Provence vous invite à participer aux réflexions et aux projets qui engagent l'avenir de votre territoire en intégrant le tout premier « collège des citoyens » du Conseil de développement.**



## NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

**DU 26 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2022, DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE :**

- En scannant ce QR Code



- En ligne sur notre site Internet - [conseil-developpement.ampmetropole.fr](http://conseil-developpement.ampmetropole.fr) rubrique Votre participation ;

- Ou renseignez le formulaire ci-dessous et renvoyez-le par courrier à :  
Conseil de développement  
Métropole Aix Marseille Provence  
BP 48014 – 13567 Marseille CEDEX 02

M<sup>me</sup>    M

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**EMAIL :** .....

**TÉLÉPHONE PORTABLE :** .....

**ÂGE :**  18 à 29 ans    30 à 44 ans    45 à 59 ans    60 à 74 ans    75 ans ou plus

**CODE POSTAL DE VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE :** .....

### D'un point de vue professionnel, vous êtes :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant                        | <input type="checkbox"/> Ouvrier  |
| <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise        | <input type="checkbox"/> Retraité   |
| <input type="checkbox"/> Cadre et profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> Etudiant, en formation professionnelle, apprenti |
| <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire                      | <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle                    |
| <input type="checkbox"/> Employé                                       |   |

### Quelles sont vos principales motivations pour devenir membre du conseil de développement de la Métropole ?

.....

.....

.....

.....

.....

### Sur quels thèmes de votre vie quotidienne souhaitez-vous apporter votre contribution ?

.....

.....

.....

.....

### Parmi les domaines suivants qui relèvent de la Métropole, cochez les trois thèmes qui vous intéressent le plus :

- Les transports publics et les déplacements individuels
- Le logement et l'habitat
- Le développement et le soutien à l'économie
- L'emploi, l'insertion, l'économie sociale et solidaire
- La culture, le sport et les loisirs
- La préservation de l'environnement, de l'énergie, et la biodiversité
- L'aménagement du territoire et l'urbanisme
- Le développement du numérique dans la vie quotidienne
- L'eau, l'assainissement et les déchets
- La participation des citoyens à la vie locale

« Les informations recueillies sur le formulaire d'appel à candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour instruire et traiter les demandes. La base légale du traitement est l'article 6.1 c) du RGPD car il résulte d'une obligation légale de la Métropole [Loi MAPTAM - Article 42]. Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, la demande ne pourra pas être traitée. Les données collectées ne sont transférées à personne d'autre que les services de la Métropole et le cabinet Nicaya Conseil. Elles sont conservées pendant 6 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Métropole : Formulaire DPO ([ampmetropole.fr](mailto:ampmetropole.fr)) <https://www.ampmetropole.fr/form/formulaire-dpo> ou [conseil-developpement@ampmetropole.fr](mailto:conseil-developpement@ampmetropole.fr) »

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »